

PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2024

Rappel sur les modalités de présentation du budget en mode GBCP

Les règles de présentation des budgets 2024 des opérateurs de l'Etat que sont le Cnous et les Crous, établissements publics nationaux à caractère administratif, sont exposées dans le recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO_Version novembre 2023) et l'arrêté du 20 septembre 2023 (modifiant la liasse pour les organismes appliquant la comptabilité budgétaire).

Depuis le budget 2017, les budgets du Cnous et des Crous sont soumis au vote des conseils d'administration selon le format des états budgétaires fixé par le **décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)**.

Les dotations de l'Etat pour 2024

Le plafond d'emplois 2024 du réseau augmente de +109 ETPT¹ par rapport à celui accordé en 2023, à **12 833 ETPT sous plafond**. Le niveau d'ETPT consommé par le réseau poursuit sa progression, après la sous-consommation conjoncturelle observée en 2020 du fait de la crise sanitaire et la reprise amorcée en 2021 et 2022 et nettement confirmée en 2023, en particulier depuis la rentrée. En 2024, l'augmentation de l'activité du réseau et l'ouverture de nouvelles structures tant en restauration qu'en hébergement se poursuivra, même si les difficultés de recrutement observées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration auront nécessairement un effet dans le réseau².

Le plafond d'emplois est géré au niveau national. Le Cnous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect de ce plafond.

Le Cnous, en tant que tête de réseau, et afin de renforcer la qualité de ses actions au bénéfice de ce dernier, poursuit les recrutements engagés en 2023. Aussi, **le plafond d'emploi du Cnous s'ajuste à 168 ETPT en 2024**, pour une masse salariale de près de 15,7 M€, dont 3,5 M€ de part employeur du CAS Pensions.

En termes de crédits, le montant global alloué au réseau, net de réserve, s'élève à **667,6 M€** en AE et **638,8€** en CP, ainsi ventilés :

¹ Le niveau d'emplois à +109 ETPT correspond en réalité à +110 ETPT pour le réseau, corrélé à une baisse de -1 ETPT du fait du transfert d'un poste du Cnous (relevant originellement de l'OVE -Observatoire de la vie étudiante-) à l'Université de Strasbourg avec les crédits afférents (99.435 €).

² A noter, le Cnous a également renforcé en 2023 la qualité du décompte des ETPT, ce qui a permis de dégager une marge supplémentaire.

Subvention	2021 - Montants nets de réserve		2022 - Montants nets de réserve (hors gel 20 M€)		2023 - Montants nets de réserve (hors gel 20 M€)		2024 - Montants nets de réserve		Ecart entre 2024 et 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 6 Aides spécifiques	46 828 800	46 828 800	46 828 800	46 828 800	46 341 000	46 341 000	46 097 100	46 097 100	-	243 900
Titre 3 SCSP	383 727 098	383 727 098	405 042 143	405 042 143	439 272 499	439 272 499	490 247 864	490 247 864	50 975 365	50 975 365
Titre 5 Subvention pour charges d'investissement	86 659 125	86 659 125	83 731 361	83 731 361	90 459 159	82 859 159	113 607 900	84 785 558	23 148 741	1 926 399
Loi Lévi							17 625 000	17 625 000	17 625 000	17 625 000
Total	517 215 023	517 215 023	535 602 304	535 602 304	576 072 658	568 472 658	667 577 864	638 755 522	91 505 206	70 282 864
Total hors T6	470 386 223	470 386 223	488 773 504	488 773 504	529 731 658	522 131 658	621 480 764	592 658 422	91 749 106	70 526 764

Les principales évolutions du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP - titre 3), allouée au réseau entre 2023 et 2024 résultent³ :

- du financement des mesures dans le domaine RH avec des mesures nouvelles en 2024 (octroi de 5 points d'indice à tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024, revalorisation du CET, accompagnement au développement de l'apprentissage, etc.) et l'extension en année pleine des mesures mises en œuvre tout au long de l'année 2023 (hausse du revenu minimum de traitement, revalorisation du point d'indice, mesure dite « bas salaires » et hausse du taux de remboursement des frais de transports collectifs) ;
- de la pérennisation du repas très social (aujourd'hui à 1 €) pour les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers précaires, financé par une compensation du seul différentiel de 2,30 € pour un montant de 50,6 M€, soit une augmentation de 2,1 M€ par rapport à la dotation de la LFI 2023 net de réserve ;
- d'un financement supplémentaire au réseau des Crous pour assurer l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants à une restauration sociale, à travers la mise en œuvre de la loi dite Lévi du 13 avril 2023 (23,5 M€, dont 6 M€ ouverts en BI 2024 au titre de la SCSP) ;
- de la prolongation du gel des loyers jusqu'au 1^{er} septembre 2024 et de sa compensation (29,9 M€) ;
- des financements dédiés visant notamment à tenir compte des surcoûts engendrés par la mise en œuvre de la loi Egalim (2,5 M€).

L'exercice 2024 est également caractérisée par une nouvelle évolution dans les modalités de répartition des moyens alloués aux Crous. Pour l'exercice 2024, le Cnous procède à la répartition des moyens aux Crous **sur la base des données d'exécution de l'exercice 2022, en simplifiant fortement les indicateurs jusqu'alors utilisés.**

Aussi, cette répartition tient compte du nombre d'étudiants et de boursiers dans chacun des Crous, du besoin de financement de l'activité de restauration, et est ajustée pour tenir compte soit d'évolutions importantes ayant déjà produit leurs effets en 2022, soit de la situation financière spécifique du Crous. La part de la SCSP allouée aux Crous en BI 2024 est donc, à périmètre constant, supérieure à celle attribuée initialement en BI 2023 et s'élève à **433,3 M€.**

³ Tous les montants inscrits ci-dessous s'entendent après déduction de la mise en réserve (crédits disponibles).

Ce montant sera abondé en cours d'exercice par le versement de crédits complémentaires au titre :

- du financement de la mesure « repas à 1€ pour les étudiants boursiers et non boursiers en situation de précarité ». Le Cnous a en effet fait le choix de répartir en BI 2024 35 M€, afin de répartir le reliquat en BR de fin d'année avec davantage de recul sur la fréquentation de la restauration dans chacun des Crous, sur le nombre de repas à 1 € servis ;
- d'un montant de 2 M€ au titre du développement de la restauration agréée ;
- d'une réserve de l'ordre de 10,8 M€, que le Cnous a fait le choix de conserver en vue de la répartir ultérieurement dans l'année, selon la situation financière des Crous, notamment relevant de leurs équilibres (ou déséquilibres) structurels. En effet, le Cnous a fait le choix, dans le cadre des travaux relatifs à l'évolution des modalités d'allocation des moyens du réseau, de conserver une fraction de la SCSP au titre d'une part dite « de solidarité ». Ce montant de 10,8 M€, sera réparti entre les Crous en BR1 2024, sur la base des résultats définitifs 2023 des Crous, en tenant compte tout particulièrement de leur CAF, de leur fonds de roulement et plus spécifiquement de la part mobilisable de celui-ci.

Comme tous les ans enfin, une enveloppe supplémentaire devrait être attribuée en cours de gestion par le MESR au titre des travaux d'accessibilité des structures des Crous aux personnes en situation de handicap.

S'agissant des **crédits de contractualisation (titre 5)**, le réseau des œuvres bénéficie d'une dotation globale pour l'année 2024 s'élevant à 113 607 900 € en autorisations d'engagement (AE) et 84 785 558 € en crédits de paiement (CP), après mise en réserve, soit une hausse des AE de 25 % entre 2023 et 2024 (voir *infra*).

Il est proposé au conseil d'administration de les répartir intégralement lors de ce budget initial. S'assurant du meilleur usage de ces moyens importants, le Cnous procèdera régulièrement et comme chaque année à une actualisation de la consommation des crédits de contractualisation, au regard de l'avancée effective des projets mais aussi de l'obtention de moyens supplémentaires le cas échéant.

Le Cnous conserve une fraction de cette dotation, afin de financer les dépenses d'investissement informatique du réseau. Pour mémoire, les crédits de contractualisation sont gérés en compte de tiers, seule la part Cnous étant inscrite dans le présent budget.

Le budget 2024 du réseau des Crous s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales, dans l'objectif toujours plus affirmé d'accompagner tous les étudiants, et en particulier les moins favorisés. Il s'inscrit dans le contexte des orientations gouvernementales, qui ont fait de la vie étudiante une priorité pour le MESR, en témoignent en particulier la double concertation nationale et locale, engagée cette année universitaire par le ministère, relative à l'évolution des bourses sur critères sociaux et plus largement à la thématique de la vie étudiante, dans laquelle les Crous et le Cnous ont pris et prendront toute leur part.

Cette priorité renouvelée en faveur de la vie étudiante s'inscrit en totale cohérence avec les objectifs majeurs fixés au réseau des Crous :

- permettre l'accès à l'enseignement supérieur à des étudiants de plus en plus nombreux ;
- soutenir, par tous les leviers d'action qui sont ceux du réseau (hébergement, restauration, bourses et aides, vie étudiante et de campus), la réussite des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La mise en œuvre par le réseau des Crous de la réforme des bourses sur critères sociaux ainsi que la pérennisation du repas à tarif très social en faveur des étudiants boursiers et des étudiants non boursiers précaires, reflètent la volonté de l'Etat, portée et soutenue par le réseau, de continuer à lutter contre la précarité étudiante, dans un environnement social et économique complexe. Avec près de 20 millions de repas à 1 € servis en 2022, davantage encore en 2023, cette mesure plébiscitée par les étudiants concernés participe à l'attractivité sans cesse croissante de la restauration universitaire, après la période de crise sanitaire.

Le budget 2024 du Cnous sera en particulier marqué par trois grandes orientations, présentées *infra*

- Poursuivre et amplifier encore le soutien apporté aux étudiants, en particulier dans l'instruction des aides qui leurs sont allouées ;
- Réhabiliter et développer l'offre de logements du réseau à destination des étudiants ;
- Assurer un meilleur accès des étudiants à une restauration à tarif social et très social sur tout le territoire.

Surtout, pour conduire ses missions, le réseau des Crous dispose, pour l'exercice 2024, de moyens inédits, avec une hausse de 50 M€ de la SCSP allouée au réseau entre la LFI 2023 et la LFI 2024 :

- Comme présenté *supra*, le plafond d'emploi du réseau augmente, pour la première fois depuis qu'il a été instauré pour les opérateurs. Au total, ce sont 110 ETPT qui seront répartis dans le réseau (dont 6 au Cnous) afin de tenir compte de la hausse continue des activités du réseau et ce dans tous les champs (restauration, hébergement, vie étudiante et services centraux). Cette hausse du plafond d'emploi du réseau s'accompagne également de moyens financiers destinés à soutenir les capacités de recrutement des Crous dont la situation financière est la plus fragile (1,8 M€) ;
- Les mesures visant à soutenir les étudiants et ayant un impact font l'objet d'une compensation par l'Etat, comme le repas à 1 € et le gel

compris grâce à la mutualisation des compétences. Il assure également un appui et un soutien plus particulier aux Crous rencontrant des problématiques spécifiques, à l'instar du Crous de La Réunion et de Mayotte qui bénéficiera d'un soutien « spécifique » en 2024 permettant de mettre à disposition un espace dédié à l'assistante de service social du Crous présente à Dombéni afin de conduire les entretiens avec les étudiants concernés en toute confidentialité.

1. La gestion des aides aux étudiants et la qualité de service apporté aux étudiants

Les aides directes aux étudiants gérées par les Crous relèvent de différents ministères (MESR, ministère de la culture, ministère de l'agriculture) et établissements (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace - ISAE, Institut des Mines – Télécoms - IMT, Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique – GENES, Région Normandie). L'extension de ce périmètre (notamment auprès des établissements relevant du ministère de la Transition écologique et de la Défense) au cours des dernières années, témoigne de l'efficacité des Crous en la matière. Preuve de ces compétences, la Région Centre-Val-de-Loire a d'ailleurs souhaité confier au réseau des Crous (au Crous d'Orléans-Tours ici) l'instruction et le paiement des bourses des étudiants des formations sanitaires et sociale à compter du 1^{er} janvier 2024, rejoignant ainsi la Normandie. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les Crous ont su faire face, à moyens constants, à la croissance du nombre de dossiers liée à la démographie étudiante et à la prise en charge de nouvelles aides (Aide à la mobilité Master, Aides aux apprenants de la Grande école du numérique, Aide à la mobilité Parcoursup, ou bien encore réforme des bourses sur critères sociaux intervenue pour l'année 2023-2024).

La réforme des bourses sur critères sociaux, annoncée en mars 2023 par le gouvernement a ainsi fait l'objet d'un engagement majeur du réseau des Crous. Dès le 30 mars, le réseau des Crous ouvrait aux étudiants le dépôt du dossier social étudiant (DSE) en intégrant les nouvelles règles (nouveaux barèmes, montants des nouveaux échelons) et rendait également accessible un tout nouveau simulateur en ligne permettant de mieux aider les étudiants à savoir s'ils pouvaient ou non être éligibles à une bourse (2,4 millions de visiteurs uniques).

La mise en application technique des nouveaux barèmes de calcul des bourses a nécessité de nombreux développements informatiques, mais aussi un accompagnement des personnels en charge de l'instruction des dossiers dans un contexte où la campagne avait débuté plus tardivement qu'usuellement. L'objectif pour le réseau des Crous était dans ce contexte majeur : parvenir à instruire un nombre croissant de dossiers, sur une période plus courte, tout en maintenant la qualité de cette instruction.

Le bilan de cette campagne est particulièrement satisfaisant pour le réseau des Crous avec :

- Un meilleur taux d'instruction des dossiers de demande de bourse par rapport à l'an passé. Malgré les délais contraints, au 31 août 2023, ce sont 35 000 dossiers supplémentaires qui ont été instruits par rapport à l'année passée. C'est ainsi que plus de 97 % des dossiers en cours de gestion avaient été instruits et le nombre de notifications conditionnelles (décisions favorables d'octroi de bourse sur critères sociaux pour au moins un vœu) était supérieur de 12 % à la rentrée ;

- 20 % d'étudiants supplémentaires ont perçu leur bourse de manière anticipée dès la rentrée 2023. Dès le 31 août dernier plus de 446 000 étudiants (soit plus de la moitié de l'effectif total des boursiers 2022-2023) ont perçu leur 1^{ère} mensualité de bourse avant la rentrée. Grâce à l'application des nouveaux barèmes, ce sont au total 76 000 étudiants supplémentaires (+20 %) qui ont reçu le versement anticipé de leur bourse.

S'agissant des services sociaux, leur renforcement depuis 2022, la poursuite de la simplification des procédures de demandes d'aides ponctuelles et la généralisation des prises de rendez-vous en ligne ont permis d'améliorer sensiblement l'accompagnement social des étudiants les plus en difficulté, qu'il s'agisse ou non d'étudiants boursiers. Pour la deuxième année consécutive les étudiants non boursiers en situation de précarité alimentaire ont la possibilité de demander le bénéfice du tarif à 1 € en restauration universitaire grâce selon une procédure simple et numérisée en attendant d'être reçu par une assistante sociale.

Enfin, le réseau a également poursuivi ses efforts dans la collecte et la répartition de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). La campagne 2022-2023 a ainsi pu se dérouler sans aucune difficulté, permettant une collecte nette totale d'environ 160 M€. Surtout, le réseau a poursuivi son engagement, en associant étroitement les étudiants, dans l'élaboration et le déploiement de nouvelles actions rendues possibles par les moyens supplémentaires résultant de la CVEC. Sur l'année 2022, on constate que les dépenses annuelles ont presque atteint le total de la collecte au titre de 2021-2022. En 2023, de nouveaux projets portés par le réseau au profit des étudiants dans le cadre de la CVEC ont ainsi pu être engagés et, pour l'année à venir, conformément aux orientations déjà formulées et exposées en commission vie étudiante et transition écologique du conseil d'administration, les Crous poursuivront le développement de nouvelles actions, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire, pour améliorer la vie étudiante dans leurs structures (en particulier les résidences), et au bénéfice des étudiants inscrits dans des établissements qui ne sont pas affectataires de la CVEC.

2. Une politique d'investissement soutenue dans les résidences et les restaurants universitaires

Avec un montant total (part Cnous et Crous) de crédits de contractualisation mobilisés atteignant 113 607 900 € en autorisation d'engagement (AE) et 84 785 558 crédits de paiement (CP)⁴, le budget d'investissement dédié au réseau des Crous (« contractualisation ») connaît une hausse inédite, de l'ordre de +25 %. Cette augmentation sans précédent au cours des années écoulées traduit concrètement les annonces gouvernementales tendant à accroître et accélérer la rénovation du parc de logements sociaux des Crous tout en continuant notamment à assurer le développement de l'offre de logements sociaux destinés aux étudiants.

La proposition de répartition proposée en annexe s'inscrit de fait pleinement dans le double objectif annoncé par le Gouvernement à horizon 2027. D'une part, et prioritairement, permettre la réhabilitation des logements Crous les plus vétustes, avec 12 000 places au total comme

⁴ Un taux de mise en réserve de 5,5 % est en effet appliqué sur les crédits de titre alloués par l'Etat au Cnous sur le programme 231 en LFI 2024.

annoncé lors des conclusions du Conseil national de la refondation (CNR) Jeunesse. D'autre part, comme annoncé lors de la présentation du Pacte des Solidarités, contribuer à la création de 30 000 logements sociaux étudiants supplémentaires sur cette période.

Ainsi le budget 2024 permettra de soutenir 19 projets de construction de résidences et 28 projets de réhabilitation. A ce jour, tenant compte du budget 2024 et des opérations en cours, ce sont, ainsi, plus de 5 000 places de logement dont la réhabilitation est lancée ou programmée et près de 4 500 places nouvelles dont la construction est également lancée ou programmé. Il convient par ailleurs de noter que les réhabilitations en cours s'inscrivent aussi désormais dans les objectifs de transition écologique du réseau, avec une attention croissante accordée à la qualité de la rénovation thermique et à la sobriété du bâti et pourront s'inspirer des travaux menés dans le cadre de la chaire portée par le Cnous et l'Ensad.

Pour ce qui est des opérations de construction, le réseau souhaite, avec les leviers dont il dispose, mais aussi en recherchant des solutions innovantes, tant du point de vue juridique que du point de vue économique, participer pleinement à l'effort national afin *a minima* de maintenir, et si possible d'améliorer, le pourcentage d'étudiants logés, notamment dans les métropoles particulièrement attractives et dans lesquelles les loyers sont les plus élevés.

3. Un renforcement de l'accès à une restauration universitaire de qualité, sociale et écologique

La croissance continue de l'activité de restauration des Crous constitue enfin la troisième orientation majeure de ce budget initiale, avec un objectif d'une importance conséquente pour les étudiants : augmenter le nombre d'étudiants bénéficiaires de la restauration universitaire, et tout particulièrement celle relevant directement du réseau des Crous, dans le cadre en particulier de la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré.

Le réseau poursuit ainsi le développement de son activité propre. Les moyens supplémentaires alloués au réseau des Crous dans sa politique RH et d'investissements le soutiennent. Ainsi, les crédits de contractualisation permettront de financer 12 projets de développement de l'offre de restauration du réseau et 13 projets de réhabilitation de structures de restauration existantes (qui, bien souvent, permettent d'accroître les capacités d'accueil et/ou de production). Les nouvelles structures de restauration qui sont construites ou réhabilitées sont non seulement mieux adaptées aux besoins des étudiants (qualité de l'accueil, gestion des flux...) mais aussi plus solides économiquement. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de transition écologique du réseau des Crous, ces travaux s'accompagnent systématiquement de mesures de réduction de la consommation énergétique avec notamment l'installation d'équipements de restauration économes en fluides, le raccordement, lorsque c'est possible, à des réseaux de chaleur, l'installation de GTC (gestion technique centralisée), etc.

Conformément aux objectifs de la loi du 13 avril 2023, le réseau des Crous poursuit également sa politique d'agrément en prévoyant à la fois une hausse de la compensation allouée aux structures agréées, également touchées par l'inflation des denrées alimentaires et par une hausse de leur fréquentation étudiante, et en visant le développement de nouveaux agréments, avec l'objectif d'une cinquantaine d'agréments supplémentaires en 2024.

Enfin, le Cnous travaille, avec ses tutelles, à la mise en œuvre de l'aide destinée aux étudiants n'ayant pas de solution de restauration à proximité, et ce pour la rentrée 2024.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, l'Etat a prévu de soutenir le réseau à hauteur de 23,5 M€ au total. 6 M€ seront ouverts en SCSP dès le BI 2024 du Cnous dont 4 M€ répartis dès le BI 24.

Remarque préalable : les dispositifs d'intervention pris en charge pour le compte de l'Etat et financés par ce dernier, ainsi que les aides gérées pour le compte de fondations sont suivis et comptabilisés en compte de tiers, c'est-à-dire en compte de classe 4, hors budget.

1. Présentation du budget en mode GBCP

En mode GBCP, la comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse : les recettes ne sont comptabilisées que lors du rapprochement du titre de recette avec la somme encaissée et les charges lors du décaissement de la charge due.

a. Les autorisations budgétaires

Le budget 2024 du Cnous est arrêté en dépenses pour un montant de **502,5 M€ en AE** et de **503,1 M€ en CP** (dépenses décaissables prévisionnelles), et pour un montant de **500,9 M€** de recettes prévisionnelles, soit un solde budgétaire négatif de **2,2 M€**. Ce solde budgétaire négatif comprend à date les recettes de remises de fin d'année notamment⁵, mais aussi les frais de gestion des bourses du ministère de la Culture. En revanche, les versements aux Crous de la tranche 2023 n'interviendront qu'en BR1 ou BR2 2024 et les dépenses ne seront donc ouvertes qu'à cette date, ce qui dégradera le solde budgétaire du Cnous qui sera porté à environ -4,5 M€.

Par ailleurs, seules les dépenses réalisées au titre de la redistribution, aux adhérents de la centrale d'achats, des RFA collectées en 2018 et désormais libérables (1 M€) figurent en BI. Ces crédits se trouvent dans le fonds de roulement du Cnous, mais ce prélèvement est masqué par la collecte de la tranche 2022 inscrite en recette en BI pour 2,1 M€.

Les dépenses se ventilent entre une part exécutée par le Cnous pour **28,5 M€ en AE** et **29,0 M€ en CP**, dont **3,5 M€** au titre de la part employeur de la cotisation au CAS pensions, et une part répartie dans les Crous pour **465,7 M€ en AE** comme en CP (la progression de la part répartie dans les Crous résulte notamment du financement des mesures salariales interministérielles en faveur des personnels).

Comme indiqué *supra*, l'essentiel des variations par rapport au budget 2022 s'expliquent par le financement des mesures nouvelles, minoré par le gel de 20 M€ de la dotation allouée au titre du repas à 1 € à date.

Les dépenses inscrites au budget intègrent également la part de la subvention pour charges d'investissement (titre 5 – investissement) attribuée au Cnous. Celle-ci s'élève pour 2024 à **4,9 M€ en AE et CP**.

⁵ A noter, en BI 2024, le montant en recettes et en dépenses des crédits de remises de fin d'année, figurent sur le budget du Cnous. Le montant des versements ne figure pas dans la rubrique « fonctionnement, gestion du réseau » qui ne comprend que la quote-part de la SCSP allouée au réseau.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget 2023 <i>(préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)</i>		Montants prévision d'exécution 2023		Montants Budget initial 2024		Montants budget 2023 <i>(préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)</i>	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	14 684 524	14 684 524	14 684 524	14 684 524	15 980 100	15 980 100	478 136 689	523 536 689	495 976 073	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>3 285 407</i>	<i>3 285 407</i>	<i>3 285 407</i>	<i>3 285 407</i>	<i>3 549 900</i>	<i>3 549 900</i>	<i>473 605 318</i>	<i>519 005 318</i>	<i>490 247 864</i>	<i>Subvention pour charges de service public</i>
										<i>Subvention pour charges d'investissement</i>
										<i>Autres financements de l'Etat</i>
										<i>Fiscalité affectée</i>
Fonctionnement	465 511 613	465 962 386	510 911 613	511 362 386	478 162 869	478 729 313	260 000	260 000	260 000	Autres financements publics
<i>Gestion du Cnous</i>	<i>11 093 720</i>	<i>11 544 493</i>	<i>11 093 720</i>	<i>11 544 493</i>	<i>12 492 251</i>	<i>13 058 695</i>	<i>4 271 371</i>	<i>4 271 371</i>	<i>5 468 209</i>	<i>Recettes propres</i>
<i>Gestion du Réseau</i>	<i>454 417 893</i>	<i>454 417 893</i>	<i>499 817 893</i>	<i>499 817 893</i>	<i>465 670 618</i>	<i>465 670 618</i>				
Intervention										
Investissement	4 260 351	4 569 351	4 260 351	4 569 351	8 374 200	8 374 200	4 082 351	4 082 351	4 917 200	Recettes fléchées*
									<i>4 917 200</i>	<i>Subvention pour charges d'investissement fléchée</i>
										<i>Autres financements de l'Etat fléchés</i>
										<i>Autres financements publics fléchés</i>
										<i>Recettes propres fléchées</i>
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	484 456 488	485 216 261	529 856 488	530 616 261	502 517 169	503 083 613	482 219 040	527 619 040	500 893 273	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							2 997 221	2 997 221	2 190 340	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Les recettes s'élèvent à **500,9 M€**. Elles se décomposent en :

- Recettes globalisées pour **496 M€** intégrant :
 - la subvention pour charges de service public du réseau allouée par le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**, pour **490,2 M€** ;
 - les moyens alloués par les autres partenaires pour **0,26 M€** (Campus France) ;
 - les recettes propres pour **5,5 M€** provenant de la facturation des frais de gestion des aides directes, des recettes de la centrale d'achats des Crous, des remises de fin d'année obtenues par cette dernière, ainsi que de la facturation de la quote-part des charges de l'immeuble de Vanves géré par le Cnous aux autres co-occupants.
- Recettes fléchées : subvention pour charges d'investissement attribuée au Cnous pour **4,9 M€**.

b. Solde budgétaire

Le BI 2024 dégage un solde budgétaire négatif de l'exercice **2,2 M€** (2 190K€),⁶, qui résulte pour l'essentiel de l'écart entre les dépenses d'investissement du Cnous (8,37 M€) et la part de subvention d'investissement de l'Etat affectée au Cnous en 2024 (4,92 M€), le solde (3,45 M€) étant financé sur les réserves du CNOUS issues des subventions non mobilisées les années précédentes et de la CAF dégagée par les exercices précédents. Le solde des opérations fléchées explique par ailleurs -0,487 M€. L'excédent de 1,7 M€ qui en résulte correspond aux RFA encaissées par le CNOUS et non reversées aux CROUS. Le budget est donc équilibré (cohérent avec la CAF de 1,2 M€).

Les opérations pour compte de tiers, hors investissement, sont, par hypothèse, équilibrées de manière infra-annuelle : les sommes reçues des différents ministères et autres partenaires sont reversées aux Crous sans délai.

c. Les opérations au nom et pour le compte de tiers

Les opérations au nom et pour le compte de tiers comprennent les dotations en fonds propres versées aux Crous (investissements) ainsi que les dispositifs d'intervention non transparents.

Il s'agit des versements reçus de l'Etat qui ont vocation à être redistribués par l'établissement, ce dernier n'étant pas le bénéficiaire final de ce transfert.

Les aides directes aux étudiants attribuées par les établissements du réseau relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et du ministère de la culture.

- Pour le **MESR**, les aides directes (nettes de réserve) concernent :
 - Les **aides spécifiques**, pour un montant prévisionnel de **46,1 M€** ;
 - **L'aide à la mobilité Parcours Sup**, pour un montant prévisionnel de **9,5 M€** ;
 - **L'aide à la mobilité Master (AMM)**, pour un montant prévisionnel de **6,8 M€** ;
 - Les aides de la **Grande Ecole du Numérique (GEN)**, pour un montant prévisionnel de **2,3 M€**.
- Pour le ministère de la culture et pour un montant de 35,1 M€ :
 - Les aides directes s'élèvent à un montant prévisionnel de 34,4 M€.
 - Les aides spécifiques annuelles, pour un montant prévisionnel de 0,66 M€ ;
 - L'aide à la mobilité Master (AMM), pour un montant prévisionnel de 60 000 € ;
- Les **bourses IMT et GENES**, pour un montant prévisionnel respectif à hauteur de **5,3 M€** et **0,4 M€**.

⁶ Depuis le BI 2022, la mise en réserve n'est plus supportée exclusivement par le T7, mais, au prorata des ressources, y compris sur la SCSP. En 2023, la dotation en AE allouée au réseau est réévaluée à son niveau antérieur à 2022 ; le montant en CP reste minoré de 8 M€.

Les subventions pour charges d'investissement destinées aux Crous

Le montant des subventions destinés aux investissements du réseau s'élève à **108,7 M€**, nets de réserves en AE et **79,9 M€** en CP

La dotation destinée aux Crous (hors part Cnous) est gérée en compte de tiers pour un montant de **108,7 M€** nets de réserve en AE et **79,9 M€** nets de réserve en CP.

Le montant destiné au Cnous, d'un montant de **4,9 M€**, nets de réserve, est comptabilisé dans les autorisations budgétaires (SCI fléchée).

d. Equilibre financier

Le niveau initial du solde de la trésorerie du Cnous, au 1^{er} janvier 2024, s'établirait à **114,6 M€**. Le budget 2024 entraîne une variation négative de ce solde de **31,0 M€**, ce qui le conduirait au 31 décembre 2024 à un niveau de **83,6 M€**. Cette évolution résulte pour 2,2 M€ du solde budgétaire négatif et pour 28,8 M€ de l'accélération des dépenses d'investissement des CROUS prévue en 2024, qui mobilisera une plus grande part des subventions d'investissement inscrites en compte de tiers (PLF 2024).

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants BR3 2023 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024	Montants BR3 2023 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 997 221	2 997 221	2 190 340	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>							<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-		-	-		-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	194 622 415	194 622 415	214 921 140	186 633 415	186 633 415	186 098 798	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	9 869 833	9 869 833	9 869 833	9 869 833	9 869 833	9 869 833	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	207 489 469	207 489 469	226 981 313	196 503 248	196 503 248	195 968 631	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	-	-	10 986 221	10 986 221	31 012 682	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			-	<i>487 000</i>	<i>487 000</i>	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			-	<i>10 499 221</i>	<i>10 499 221</i>	<i>31 012 682</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	207 489 469	207 489 469	226 981 313	207 489 469	207 489 469	226 981 313	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

e. Le budget en droits constatés

Le **compte de résultat prévisionnel** présente un résultat patrimonial de **1,2 M€**.

CHARGES	BR3 2023 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024	PRODUITS	BR3 2023 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024
Personnel	14 342 524	14 342 524	15 646 966	Subventions de l'Etat	473 605 318	519 005 318	490 247 864
..... dont charges de pensions civiles **	3 285 407	3 285 407	3 549 900	Fiscalité affectée	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	470 740 618	516 140 618	482 889 764	Autres subventions	260 000	260 000	260 000
Intervention (le cas échéant)	0	0	0	Autres produits	7 510 981	7 510 981	9 201 467
TOTAL DES CHARGES (1)	485 083 142	530 483 142	498 536 730	TOTAL DES PRODUITS (2)	481 376 299	526 776 299	499 709 331
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	1 172 601	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	3 706 843	3 706 843	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	485 083 142	530 483 142	499 709 331	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	485 083 142	530 483 142	499 709 331

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS-Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR3 2023 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 3 706 843	- 3 706 843	1 172 601
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 591 234	3 591 234	3 827 317
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 576 084	3 576 084	3 733 258
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 3 691 693	- 3 691 693	1 266 660

Une capacité d'autofinancement est présentée pour **1,3 M€**. La subvention pour charges d'investissement allouée par le **MESR** sur le titre 5 se monte à 4,9 M€ et constitue les seules ressources pour le financement des dépenses au titre des investissements du Cnous à hauteur de **8,4 M€**. Il en résulte un **prélèvement au fonds de roulement** d'un montant de **2,2 M€**.

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR3 2023 <i>(préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)</i>	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024	RESSOURCES	BR3 2023 <i>(préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR)</i>	Montants prévision d'exécution 2023	Montants Budget initial 2024
Insuffisance d'autofinancement	3 691 693	3 691 693	-	Capacité d'autofinancement	-	-	1 266 660
Investissements	4 569 351	4 569 351	8 374 200	Financement de l'actif par l'État	4 254 351	4 254 351	4 917 200
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0	-	
				Autres ressources	0	-	
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Augmentation des dettes financières	0	-	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 261 044	8 261 044	8 374 200	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 254 351	4 254 351	6 183 860
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	4 006 693	4 006 693	2 190 340

f. L'appréciation de la soutenabilité budgétaire

Le fonds de roulement comptable au compte financier 2022 s'élevait à **30,9 M€**.

Le fonds de roulement a diminué en BR4 2023, il devrait s'élever à **26,9 M€** et sera minoré d'environ 2,2 M€ en BI 2024 (24,7 M€).

La situation financière du Cnous demeure ainsi soutenable et il est en capacité de venir accompagner les Crous rencontrant des difficultés financières.

2. Subventions allouées par le MESR sur le programme 231

Répartition par Actions (en K€)		2020		2021		2022		2023		2024		évolution 2024/2023				
		AE	CP	AE	%	CP	%									
Aides directes																
Action 1	Masse salariale	28 947	28 947	28 947	28 947	30 295	30 295	34 623	34 623	38 297	38 297	3 675	11%	3 675	11%	
	Fonctionnement	220	220	220	220	211	211	209	209	208	208	- 1	-1%	- 1	-1%	
	Aides spécifiques	48 780	48 780	46 829	46 829	46 829	46 829	46 341	46 341	46 097	46 097	- 244	-1%	- 244	-1%	
total Action 1		77 947	77 947	75 996	75 996	77 335	77 335	81 173	81 173	84 602	84 602	3 430	4%	3 430	4%	
Aides indirectes																
Action 2	Masse salariale	185 462	185 462	190 896	190 896	200 837	200 837	219 018	219 018	271 154	271 154	52 136	24%	52 136	24%	
	Fonctionnement	1 780	1 780	61 930	61 930	61 373	61 373	67 241	67 241	51 006	51 006	- 16 235	-24%	- 16 235	-24%	
	Loi Levi									6 000	6 000	6 000		6 000		
	Subvention pour charges d'investissement Accessibilité	86 749	86 749	84 133	84 133	81 205	81 205	87 959	80 359	110 885	82 063	22 926	26%	1 703	2%	
total Action 2		273 991	273 991	336 959	336 959	343 415	343 415	374 218	366 618	439 046	410 223	64 827	17%	43 605	12%	
Aides médicales et socio éducatives																
Action 3	Masse salariale	2 087	2 087	2 087	2 087	6 156	6 156	6 074	6 074	6 646	6 646	572	9%	572	9%	
	Fonctionnement	1 390	1 390	1 390	1 390	9 014	9 014	8 921	8 921	8 874	8 874	- 47	-1%	- 47	-1%	
total Action 3		3 477	3 477	3 477	3 477	15 170	15 170	14 994	14 994	15 519	15 519	525	0	525	15%	
Pilotage et animation du programme																
Action 4	Masse salariale	84 337	84 337	80 837	80 837	80 433	80 433	86 639	86 639	91 601	91 601	4 963	6%	4 963	6%	
	Fonctionnement	13 920	13 920	17 420	17 420	16 723	16 723	16 549	16 549	16 462	16 462	- 87	-1%	- 87	-1%	
	Subvention pour charges d'investissement	2 465	2 465	2 526	2 526	2 526	2 526	2 500	2 500	2 723	2 723	223	9%	223	9%	
total Action 4		100 722	100 722	100 783	100 783	99 682	99 682	105 687	105 687	110 786	110 786	5 099	5%	5 099	5%	
Total des subventions allouées au réseau		456 138	456 138	517 215	517 215	535 602	535 602	576 073	568 473	649 953	621 131	73 880	14%	52 658	12%	
Titre 3 - Fonctionnement		318 143	318 143	383 727	383 727	405 042	405 042	439 272	439 272	490 248	490 248	50 975	12%	50 975	12%	
Titre 5 - Subvention pour charges d'investissement		89 215	89 215	86 659	86 659	83 731	83 731	90 459	82 859	113 608	84 786	23 149	26%	1 926	2%	
Total titre 3 et titre 5		407 358	407 358	470 386	470 386	488 774	488 774	529 732	522 132	603 856	575 033	74 124	12%	52 902	9%	
Titre 6 - intervention		48 780	48 780	46 829	46 829	46 829	46 829	46 341	46 341	46 097	46 097	- 244	-1%	- 244	-1%	

ACTION 1 : LES AIDES DIRECTES

- **Les aides spécifiques (allocation annuelle, aides ponctuelles, 46,1 M€)**

Les aides ponctuelles sont attribuées aux étudiants pour faire face à des difficultés financières urgentes et passagères, après instruction par les services sociaux et examen en commission d'aides sociales. Pour 2024 et au regard des dispositions prévues dans le projet de lois de finances, le Cnous inscrit au budget au total 45,8 M€ de crédits au titre des aides spécifiques. Pour simplifier les démarches des étudiants précaires, le Cnous a développé la demande d'aide ponctuelle dématérialisée (DAE) et simplifié encore, à la rentrée 2023-2024 la demande en ligne de repas à 1 € pour les étudiants précaires.

L'application Saga, utilisée par les services sociaux a fait par ailleurs l'objet d'une réflexion et d'un travail de concertation avec les Crous en vue de son remplacement à moyen terme. L'objectif est en effet de faire évoluer le périmètre fonctionnel de cette application, de réaliser des modifications qui lui permettent d'être à l'état de l'art technologique afin d'assurer un meilleur *reporting* et suivi des aides, en corrélation avec l'application de prise de rendez-vous tenant compte des organisations par secteurs en vigueur dans les Crous (voir également *infra*).

- **L'aide à la mobilité Parcoursup (9,5 M€)**

L'aide à la mobilité Parcoursup (AMP), créée à la rentrée 2018, concerne les bacheliers, boursiers de l'enseignement scolaire et qui ont fait un choix de mobilité dans leurs vœux dans Parcoursup. En 2022, 21 287 étudiants avaient bénéficié de cette aide, pour un montant total de 10,64M€. Conformément aux dispositions prévues par le PLF 2024, le Cnous inscrit à son budget (en compte de tiers) des crédits à hauteur de 9,4 M€.

- **L'aide à la mobilité master (6,8 M€)**

Créée à la rentrée universitaire 2017, l'aide à la mobilité master (AMM) a pour objectif de faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires du diplôme national de licence et inscrits en première année de master, dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence. En 2023, 5 922 étudiants avaient bénéficié de cette aide, pour un montant total de 5,9 M€, soit une baisse des effectifs par rapport à l'année 2022 (7 478 bénéficiaires en 2021) cependant les Crous notent une recrudescence des demandes d'AMM depuis la rentrée 2023. Conformément aux dispositions prévues par le PLF 2024, le Cnous inscrit à son budget (en compte de tiers) des crédits à hauteur de 6,8M€.

- **Les bourses du ministère de la culture (34,4 M€)**

Le réseau prend en charge, depuis la rentrée universitaire 2010, l'instruction des dossiers et le paiement des bourses des étudiants inscrits dans toutes les écoles relevant du ministère de la culture.

- **Les aides spécifiques (allocation annuelle) du ministère de la culture (661 500€)**

Depuis la rentrée 2021, le réseau des Crous assure l'instruction des demandes d'aides annuelles pour les étudiants relevant du ministère de la

culture. Des crédits dédiés sont alloués aux Crous.

- **L'aide à la mobilité master du ministère de la culture (60 000€)**

A compter janvier 2024, le réseau des Crous assurera l'instruction des demandes d'aides à la mobilité master pour les formations relevant du ministère de la culture.

- **Les bourses de la Grande École du numérique (2,3 M€)**

La Grande École du numérique (GEN), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, labellise sur le territoire national des formations courtes et qualifiantes, en préparant aux métiers du numérique afin de permettre aux apprenants de la GEN d'acquérir un socle professionnalisant de compétences numériques susceptibles d'offrir des débouchés. Les aides qui peuvent être accordées aux apprenants de la GEN ne disposant par ailleurs pas d'aides au titre de la formation et de l'insertion professionnelle sont attribuées par le réseau des Crous, selon les mêmes modalités que pour les bourses sur critères sociaux.

- **Les dons et legs :**

Les bourses de la fondation privée Giveka seront ouvertes en BR1 2024 le cas échéant.

A noter pour mémoire enfin que les bourses du ministère de l'agriculture sont, depuis 2020, directement versées aux Crous.

1. L'hébergement

Outre l'ambition transverse d'exemplarité en matière de performances environnementales, la politique d'hébergement et de patrimoine du Cnous, au titre de l'exercice 2024, répond à trois orientations principales :

- Conforter et accentuer la dynamique de construction et de réhabilitation et notamment de logement pour une offre de logement correspondant aux standards contemporains et aux besoins des étudiants, conformément aux annonces de la Première ministre ;
 - Accompagner les Crous dans une politique de gestion patrimoniale en les soutenant dans l'élaboration de leur stratégie et notamment dans la réalisation de leurs schémas pluriannuels de stratégie immobilière ;
 - Impulser, promouvoir, valoriser les opérations innovantes du réseau.
- **Conforter et accentuer la dynamique de construction et de réhabilitation**

La dynamique de constructions et de réhabilitations immobilières s'est poursuivie en 2023, année ponctuée de nombreuses livraisons mettant, une nouvelle fois, en exergue, les compétences et qualités des Crous en matière de maîtrise d'ouvrage publique. Plusieurs réalisations illustrent d'ailleurs les capacités d'innovation du réseau comme la surélévation-extension du Village 1 à Talence, la résidence Khromos'Home à Villeneuve-d'Ascq, la résidence Monbois Libération à Nancy, la résidence Déodat de Séverac à Toulouse, la résidence Cadran solaire à Grenoble. Des réhabilitations ambitieuses et exemplaires ont été livrées en 2023 comme la vaste réhabilitation de la cité Paul Appell à Strasbourg ou bien encore la réhabilitation de la résidence Galois village 2 à Lille.

D'autres chantiers sont engagés, par exemple, les constructions des résidences universitaires Sambucucciu d'Alandu (SDA) à Corte, Taittinger à Reims, celles prévues sur les sites universitaires Madeleine et Bron à Lyon, la nouvelle résidence sur le site de la cité universitaire Chapou à Toulouse, les résidences Saint-Jean d'Angely à Nice, Malaquais à Saint-Cloud, ou bien encore la résidence place d'Islande à Strasbourg...

Des investissements lourds sont réalisés pour développer les capacités de restauration des Crous comme à Rennes au RU de l'Etoile, à Paris au RU de Jussieu, à Strasbourg au RU de l'Illberg, à Cachan au RU du Lieux de vie.....

Les réhabilitations de résidences historiques déjà pour partie engagées s'accroissent comme la cité universitaire Chanzy à Nantes, Chatenou 2 à Marseille, Saurupt à Nancy, la Pacaterie à Orsay, la Croix Saint-Sylvère à Cergy-Pontoise, Boucher J à Lille, Grémillon D à Caen, le Hêtres à Tours, Saint-Hélier à Rennes, etc.

L'enjeu est bien de poursuivre le programme de réhabilitation tout en maintenant un haut niveau de constructions nouvelles permettant de répondre à la pénurie de logements social étudiant dans de nombreuses académies et de répondre à des besoins accrus.

Le budget d'investissement 2024 s'empare de cet enjeu et renforce la dynamique de production avec notamment une enveloppe complémentaire de 25 M€ pour accélérer davantage encore la rénovation des résidences traditionnelles qui constituent évidemment un axe prioritaire de la

politique du Cnous en matière d'hébergement. Alors que la part contractualisation (hors informatique) s'élevait à 85,539 M€ en AE en 2023, elle atteint en 2024, 107,142 M€ soit une hausse de 25 %⁷.

Ainsi, le réseau des Crous a d'ores et déjà lancé ou programmé la construction de 4 500 places et la réhabilitation d'environ 5 000 places.

- **Accompagner les Crous dans l'élaboration de leur stratégie immobilière**

Le Cnous prévoit d'accompagner les Crous dans les travaux de mise à jour des données patrimoniales et d'élaboration de leur schéma directeur immobilier pluriannuel. Ces chantiers revêtent un caractère d'autant plus important que la circulaire interministérielle du 15 juin 2023 conditionne, dorénavant, l'octroi des financements interministériels immobiliers à la modélisation des biens dans l'inventaire, le renseignement des données et leur actualisation au sein des outils de suivi du parc (référentiel technique) et l'existence d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) à jour et validé. A l'échelle du réseau, la situation est disparate. En 2023, 9 Crous disposent d'un SPSI validé mais seulement 4 seront encore valable en 2025.

Dans le prolongement de travaux conduits avec la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), un marché national sera conclu par le Cnous pour permettre aux Crous d'élaborer leur SPSI. Cette action doit également participer à structurer davantage encore les stratégies de maintenance du parc immobilier.

- **Promouvoir les opérations innovantes**

Identifier de nouvelles opportunités de surélévation des bâtiments Crous. Dans un contexte de sobriété foncière et de tension sur le logement social étudiant notamment en zones denses, les projets de réhabilitation des résidences doivent s'accompagner d'une analyse du potentiel de surélévation et de densification permettant ainsi la production de capacités d'hébergement supplémentaires à l'instar des opérations Village 1 à Talence, Monbois Libération à Nancy, Debourg et Paradin à Lyon. Dans cette perspective, le Crous va lancer un marché d'étude permettant de disposer de premiers éléments les potentiels de surélévation et d'extension. Une liste des résidences identifiées est en cours d'élaboration. Elle comportera l'ensemble des résidences construites avant 2014 ou réhabilitées avant 2010.

Enfin, le Cnous poursuit ses travaux de valorisation et proposera une **démarche marketing visant à valoriser la qualité des opérations immobilières des Crous** et leurs performances environnementales en soulignant les capacités d'innovation du réseau des Crous. Les actions conduites visant par ailleurs à renforcer le court séjour des étudiants (stage, job d'été/saisonniers...) seront reconduites.

2. La restauration et les achats

La rentrée universitaire 2023 est marquée par une activité en forte hausse, de l'ordre de 10 % après une rentrée 2022 qui avait également connu une hausse de près de 20 % de fréquentation. Le contexte de crise internationale, même s'il est moins périlleux, perturbe cependant encore les

⁷ En incluant l'informatique et sur les seuls Crous, cette part représente 108,7 M€ en AE.

approvisionnement avec de nombreuses ruptures inopinées nécessitant des capacités d'adaptation et une réactivité certaine afin de modifier les menus en fonction des livraisons effectives. Par ailleurs, comme tous les acteurs de l'hôtellerie-restauration, le réseau des Crous fait face à d'importantes tensions en matière de recrutement, ces difficultés pouvant parfois conduire à une organisation plus réduite de l'activité. Enfin, les tensions sur les prix sont toujours présentes même si certains indices professionnels semblent désormais se stabiliser.

- **La poursuite des opérations de construction et de réhabilitation de restaurants**

2024 voit la poursuite des réhabilitations lourdes de structures de grosses capacités d'accueil : RU 1 sur le campus de Talence (Crous de Bordeaux), RU de Cachan (Crous de Créteil), RU Pariselle (Crous de Lille), RU cours Léopold (Crous de Lorraine), restaurants du campus de la Source (Crous d'Orléans-Tours), RU Jussieu (Crous de Paris), RU de l'Etoile (Crous de Rennes). Des unités de taille plus modeste sont également concernées par des travaux de restructurations lourdes : RU de Montluçon et d'Aurillac, cafétéria du Tampon à La Réunion notamment. Enfin, en accompagnement du CPER, des opérations visant à augmenter la capacité et la qualité d'accueil sont programmées : cafétéria de l'Ecole Centrale de Marseille, RU du Valence, RU du Bourget du Lac, RU SHS à Nancy, etc.

- **La mutualisation des achats**

Les démarches de mutualisation se poursuivent, tant dans le domaine de la restauration que dans celui de l'hébergement, ces achats « métiers » constituant une priorité.

- Renouvellement de marchés : viandes (marché alloti géographiquement en 5 zones), BOF (beurre, œufs, fromage ; alloti en 2 zones), volaille, légumes surgelés, poisson surgelé ;
- Nouveaux marchés programmés : gros équipement de restauration (appareils de production et de laverie), marché des laveries en résidences universitaires (initialement prévu en 2023, mais qui a dû être décalé du fait d'une surcharge d'activité) ;
- Relance du marché de petit équipement de restauration (vaisselle, ustensiles de cuisine) après un an d'exécution ce qui a permis d'affiner les besoins.

Parallèlement, dans le cadre du plan achats de l'Etat (PAE) des travaux se poursuivent, sous l'égide de la DAE, selon six axes de travail : SI/pilotage, RH, mutualisation/expertise, politique de consommation, organisation et process, segments achats. A ce titre, la centrale d'achat du réseau a été identifiée comme experte sur les segments achats qu'elle a en charge. (Fournitures et services pour les domaines de la restauration et de l'hébergement).

- **Une politique marketing et communication accompagnant la modernisation des unités et mettant l'accent sur la qualité de l'offre proposée**

Comme chaque année, les « éditions limitées », une recette nouvelle et originale par mois, créée, testée par les chefs du réseau des Crous et validée par une diététicienne nutritionniste, continuent de remporter l'adhésion des étudiants. Des tutoriels et supports de communication

accompagnent chaque recette (affiches, vidéos...).

En 2024, le Cnous prévoit la poursuite de sa campagne de communication ayant pour objectif de valoriser sa politique achats dans le domaine alimentaire, en lien avec la loi Egalim (produits bio et de qualité).

- **La poursuite des formations techniques**

Ces formations porteront en particulier sur les thématiques ci-après :

- La cuisine végétarienne : principes, techniques, base de recettes ;
- Les cuissons longues et basse température : cette technologie permet, outre une amélioration des rendements de cuisson, une valorisation des qualités organoleptiques et gustatives des produits et, pour les cuissons de nuit, une réduction des consommations énergétiques pendant les heures de pointe ;
- Cuisine « prestige » : réalisation de buffets et de prestations traiteur.
- La sobriété énergétique : optimisation des installations, conduite à tenir en cas de coupure... ;
- Produits d'entretien et d'hygiène : la « chimie » verte, usages, risques, précautions.

- **La transition écologique**

Suite à l'adoption de la stratégie de transition écologique du réseau et à la présentation, à la rentrée 2023, du bilan d'émission des gaz à effets de serre (BGES) du réseau des Crous à la rentrée, la réduction de l'empreinte carbone de l'activité de restauration des Crous constitue un axe prioritaire d'action. A ce titre, le Cnous prévoit de consolider et de suivre un certain nombre d'indicateurs clés pour assurer un reporting sur l'efficacité des actions menées :

- Suivi d'Egalim en distinguant marchés locaux et marchés nationaux ;
- Taux de prise des repas végétariens ;
- Utilisation de fournitures à usage unique par passage (dont le plastique) ;
- Bilan GES annuel pour l'activité restauration.

- **Campus Cook**

L'organisation de la troisième édition de ce salon de la restauration universitaire est prévue au mois de mai 2024 à Montpellier. Cette manifestation permet un lien direct entre les fournisseurs de denrées et de services et les utilisateurs du quotidien que sont tous les professionnels du réseau des Crous. Par ailleurs c'est également l'occasion d'échanges autour de thèmes d'actualités avec des experts et des scientifiques du domaine.

ACTION 3 : SANTE DES ETUDIANTS ET ACTIONS ASSOCIATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Les Crous contribuent à l'amélioration des conditions de vie et d'étude dans l'objectif d'accompagner les étudiants vers la réussite et l'autonomie. En complément de leurs missions d'accompagnement social, de logement et de restauration, les Crous accompagnent, de longue date, les étudiants à devenir acteurs de la vie étudiante, de la vie de campus, de la vie culturelle de l'animation de leurs lieux de vie.

Le rôle central que le Parlement a confié aux Crous dans le cadre de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), instaurée par la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants depuis mars 2018, l'illustre. Ils sont, d'une part, chargés de la collecte de cette contribution et, d'autre part, affectataires d'une part, comprise entre 7,5 à 15 % (selon le niveau de la collecte), du produit collecté. Ce rôle est particulièrement renforcé par le MESR depuis la crise sanitaire (renforcement des services sociaux, pérennisation de l'action des référents étudiants en résidence universitaire, etc.)

Les crédits consacrés au soutien aux initiatives étudiantes, au développement de la vie de campus et de l'action culturelle proviennent principalement de la subvention du MESR, même si le réseau développe des partenariats avec d'autres acteurs, notamment le ministère de la culture. La politique du réseau en la matière est inchangée dans ses grandes lignes en 2024 et se structure toujours autour de trois axes :

- le soutien aux initiatives étudiantes ;
- une politique culturelle orientée vers le soutien à la création artistique, notamment étudiante, le développement d'une programmation culturelle abordable et de qualité et la fréquentation des œuvres pour le plus grand nombre ;
- le développement de tous les projets contribuant à une vie de campus dynamique, notamment dans les résidences universitaires.

Contribuant à leur réussite et à leur bien-être, la socialisation des étudiants est en soi un objectif poursuivi par les Crous. Ils sont pour cela résolument mobilisés pour développer des actions en résidences et sur les campus, en lien avec les partenaires universitaires et les étudiants, dans un large spectre de domaines : la transition écologique, la culture, le sport, la santé, etc. Les Crous sont invités à associer étroitement les étudiants à ces projets, tant dans la phase d'identification des besoins que dans la conception et le déploiement des actions, comme le y incite la loi instaurant la CVEC.

- **Le soutien aux projets étudiants, notamment via Culture-ActionS**

Les crédits délégués aux Crous visent le soutien aux initiatives étudiantes, tant dans le domaine culturel que dans celui de l'engagement : dans le cadre du dispositif Culture-ActionS, les étudiants peuvent bénéficier d'un appui à la gestion de projets et/ou d'un soutien financier dans la réalisation de leurs actions culturelles, citoyennes ou solidaires. Près de 1 500 projets étudiants sont ainsi soutenus chaque année par les Crous. Les Crous sont également invités à mobiliser ces crédits dans le cadre du soutien aux conseils de résidence, via par exemple les commissions académiques de la vie étudiante.

Des prix nationaux sont également remis aux projets étudiants primés par les différents jurys de Culture-ActionS, parmi les projets primés par les commissions Culture-ActionS organisées par chacun des Crous.

- **Les concours de création étudiante**

Co-porté par le Cnous et un Crous, chacun des concours de création étudiante permet aux étudiants d'exprimer leurs talents et de laisser libre court à leur créativité. Les sept champs artistiques couverts par les concours de création étudiante sont le théâtre, la musique, la danse, la nouvelle, le court-métrage, la photographie et la bande-dessinée.

Les lauréats se voient :

- Remettre un prix numéraire
- Offrir un accompagnement vers les acteurs culturels du domaine artistique, via :
 - une dynamique renforcée de communication & de médiatisation des lauréats et de leurs œuvres, grâce à un travail tout au long de l'année ;
 - une stratégie volontariste de partenariats, tant nationaux que locaux. Ainsi, de nombreux Crous ont localement développé des partenariats avec des festivals de musique, de théâtre ou de BD, par exemple.

- **Le soutien à des projets associatifs nationaux**

Le Cnous poursuit son soutien historique au développement de projets associatifs nationaux, qui contribuent à la dynamisation de la vie de campus dans les territoires. Ce sont principalement, mais pas exclusivement, des projets d'associations étudiantes nationales qui proposent des outils au service d'une meilleure implication des étudiants dans la vie des campus. Ces partenariats font l'objet de conventions fixant le sens, les ambitions et les objectifs communs des parties. Les Crous sont bien sûr tenus informés desdits partenariats, afin d'accompagner et faciliter leur déploiement sur le territoire le plus large.

- **Le développement d'actions en résidence étudiante**

Les activités qui s'y déploient peuvent être opérées par les Crous eux-mêmes, par des étudiants ou par des partenaires, universitaires ou associatifs par exemple. Parmi les leviers dont les Crous se saisissent pour ce faire, l'emploi étudiant et le service civique, complémentaires, peuvent être cités.

Les Crous proposent de nouveaux services et activités adaptés aux attentes et besoins des résidents, notamment dans le champ des activités culturelles, associatives, de loisirs, de plein air et de sport, accessibles de manière souple sur des horaires très larges, en prêtant une attention soutenue aux week-ends et aux périodes de vacances.

- **La lutte contre la précarité menstruelle**

L'année 2022 a permis la consolidation du dispositif national lancé initialement en mars 2021. Depuis 2022, les Crous ont installé des distributeurs permettant la mise à disposition gratuites de protections menstruelles dans plus de 700 résidences et 300 structures de restaurations. Pour rappel, le Cnous avait, par ailleurs, conduit fin 2021 un processus de sélection particulièrement rigoureux sur la qualité des produits proposés et ce en

lien avec les attentes étudiantes (matière première coton labellisé et biodégradable, absence de composés volatiles et de traitement comme de contaminants chimiques, etc.).

- **L'accueil international**

Le Cnous et les Crous demeurent des acteurs importants de la stratégie d'attractivité internationale lancée par le Gouvernement et de la labellisation « Bienvenue en France » et de l'accueil des étudiants internationaux dans le contexte de la crise sanitaire. A ce titre le Cnous participe aux comités de pilotage mis en place par les tutelles.

Le logement des étudiants internationaux dans le cadre de conventions avec les établissements d'enseignement supérieur et la dématérialisation de leur procédure d'attribution de logements à travers le déploiement du module conventions, désormais mis à disposition de tous les établissements, demeure par ailleurs une priorité pour 2024 (voir *infra*).

Face aux difficultés sociales importantes rencontrées par les étudiants internationaux le Cnous s'efforce par ailleurs de promouvoir les dispositifs permettant de mieux sécuriser les ressources de ces étudiants, et mobilise fortement les services sociaux, dont une part importante de l'action concerne les étudiants internationaux (accès à des aides d'urgences ou au repas non boursier à un euro par exemple).

Les étudiants ayant le statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire, dont les étudiants ukrainiens, éligibles aux bourses sur critères sociaux, font l'objet d'une attention particulière tant pour l'accès au logement que pour l'accueil et l'accompagnement.

Les chercheurs réfugiés sont aussi pris en compte par la participation du Cnous au programme PAUSE, Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil.

La convention entre Campus France et le Cnous et les Crous pour l'accueil et le logement des boursiers donne enfin lieu à des frais de gestion répartis aux Crous.

1. La gestion des ressources humaines

Le plafond d'emplois du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'élève à 12 833 ETPT pour 2024 (*cf. supra*). Le plafond d'emplois est géré au niveau national, le Cnous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect du plafond global du réseau.

Les objectifs fixés pour 2024 en matière de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans la continuité du travail entrepris depuis 2020 et portent sur les axes suivants, axes identiques à ceux présentés précédemment.

- **Renforcer le pilotage des emplois et de la masse salariale**
 - Assurer une meilleure cohérence et lisibilité des stratégies RH ;
 - Fiabiliser les données, et consolider la qualité des documents prévisionnels de gestion des emplois et crédits de personnel (DPGECP) ;
 - Développer le pilotage de la structure des emplois et de la masse salariale ;
 - Renforcer la politique d'animation et de coordination RH du réseau par de séminaires et des visios mensuelles mais également par l'organisation des réunions et d'ateliers de travail réguliers sur différents sujets (gestionnaires SIRH, ...) et d'accompagnement individualisé permettant à chacun de mieux s'inscrire dans la politique globale.

- **Déployer une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) liée au projet de chaque établissement**
 - Pour anticiper l'évolution de la pyramide des âges ;
 - Pour s'adapter à la stratégie des Crous et rester en phase avec les besoins de développement de chacun des territoires ;
 - Tout en interrogeant les missions qui peuvent être remplies par des titulaires ou des personnels ouvriers régis par les Dapouus, des CDD ou des contrats étudiants voire même externalisées en utilisant aux mieux les vecteurs législatifs et réglementaires existants;
 - Avec l'objectif de renforcer le dynamisme et l'attractivité des métiers et de nos établissements ;
 - Afin de permettre à chaque agent d'être acteur de son parcours professionnel tant en interne que dans le cadre d'une mobilité. L'évolution des textes relatifs aux Dispositions Applicables aux Personnels Ouvriers des Œuvres Universitaires et Scolaires (DAPOOUS) intervenue en 2022 puis en 2023 à l'occasion de la mise en place des mesures dites « Guérini », comme les possibilités étendues de recourir aux concours internes pour permettre aux personnels ouvriers de rejoindre le corps des ITRF, seront partie intégrante des leviers permettant d'atteindre cet objectif.

- **Renforcer l'attractivité des métiers du réseau**, véritable enjeu pour garantir la qualité et la continuité de service en réduisant la vacance de postes
 - Fidéliser les agents pour limiter le turn-over et maintenir la compétence au sein de nos structures ;

- Attirer de nouveaux talents en améliorant la visibilité du réseau par le développement de sa marque employeur. Une première étape consiste à envisager la mutualisation des ressources à l'échelle du bassin d'emploi francilien.
- **Conduire le changement vers le passage à la paie à façon.** Fiabiliser, normaliser, simplifier, être plus réactif dans la mise en œuvre des nouvelles mesures RH, tels sont les objectifs poursuivis par le Cnous dans le cadre de ce projet. Différents chantiers d'accompagnement sont prévus tout au long de l'année 2024 et au-delà du déploiement en janvier 2025 :
 - Mener des ateliers organisationnels afin d'ajuster les processus actuels du réseau aux modalités de gestion normés de RenoiRH ;
 - Développer la communication vers les agents impactés par ce changement ;
 - Assister les utilisateurs dans l'adoption des nouvelles procédures et dans le déploiement de l'outil ;
 - Former les gestionnaires paie (cf. plan de formation *infra*).

Les axes de formation 2024

De nouvelles priorités sont identifiées pour mise en œuvre en 2024 :

- Mettre en œuvre un plan de formation ambitieux en matière de transition écologique et de sobriété énergétique. Il concerne les formations métiers autour de la restauration, de l'hébergement ou encore les écogestes du bureau ;
- Un programme d'actions sera aussi mis en place en sessions inter-Crous en partenariat avec le MESR et la CPED, en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Suite au lancement d'un nouveau SIRH déployé au niveau du réseau à compter de janvier 2025 (RenoiRH), le CNF s'impliquera pleinement dans la formation des personnels au sein des services RH ;
- Les projets relatifs à l'accompagnement des acteurs des services sociaux seront prolongés sur les volets suivants : promotion de la santé étudiante, détection des étudiants en situation de fragilité et de détresse, etc.
- Les projets de lutte contre le racisme et l'antisémitisme seront prolongés ;
- Les projets de formation et de sensibilisation contre les discriminations et les violences subies par les personnes LGBTQI+ seront également poursuivis ;
- Les formations autour des grands enjeux de politique RH et de promotion de la qualité des conditions de vie au travail seront maintenues, d'autant qu'ils contribuent des métiers du réseau. Les projets de formation seront conduits autour des thématiques suivantes :
 - prévention des risques psycho-sociaux ;
 - développement d'actions sur les pratiques managériales communes ;
 - promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité pour le recrutement ;
 - gestion de l'impact du télétravail sur l'organisation des services, et comment « bien manager ses équipes à distance » et comment éviter les risques psycho-sociaux pour les télétravailleurs ;
- En matière de communication, l'accent sera mis sur la communication digitale, la communication efficace sur les réseaux sociaux et la communication de crise.

Le Cnous poursuit ses partenariats avec les principaux acteurs institutionnels de formation (IRA, IH2EF, DGAFP). Dans le domaine de la comptabilité publique, la convention avec la DGFIP et le PNSR sera renouvelée sur une nouvelle période de trois ans (2024-2026)

Au titre de la formation en ligne le Cnous et le réseau des Crous se félicitent de leur accès désormais à la plateforme « Mentor ». Cette plateforme est complémentaire à la plateforme existante « Moodle les Crous » qui est aujourd'hui dédiée aux domaines tels que :

- la bureautique (tutoriels sur les applications sous Windows 365) ;
- la prévention santé sécurité au travail (parcours dynamique pour les gestes aux 1ers secours, pour la sécurité incendie, pour l'utilisation d'un défibrillateur) ;
- la prévention des risques (contre les violences sexistes et sexuelles).

Pour conduire ces actions, le Cnous prévoit ainsi 1.7 M€ au titre de la formation professionnelle en 2024.

2. Le système d'information des Crous

Les différentes composantes du système d'information se doivent de prendre en compte les principaux défis du réseau afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants et aux besoins des services du Crous dans un objectif de performance.

Le réseau des gère un portefeuille d'applications très variées que l'on peut subdiviser en trois catégories principales :

- Les services aux étudiants : portail de la vie étudiante MSE, attribution d'un logement en résidence Crous, acquittement de la CVEC, connexion au réseau internet en résidence, recherche de logements et emplois dans le secteur privé, etc. ;
- Les applications métiers utilisés par les agents des Crous : gestion locative et hébergement, restauration, action sociale et aides financières à l'étudiant, etc. ;
- Les applications support partagés et nationales, utilisées au Cnous et dans chacun des Crous : RH, finances/comptabilité, gestion des régies, des immobilisations, de l'intranet, etc.

Tous ces outils permettent le développement des services aux étudiants mais aussi la sécurisation des pratiques professionnelles, l'accompagnement des évolutions métiers ainsi que le renforcement des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur (Apogée, Aglaé, cartes multiservices) ou d'autres partenaires (DGESIP, Cnaf, DGFIP, ...).

En 2024, le budget pour le numérique est en nette augmentation liée essentiellement aux actions suivantes :

- Le lancement opérationnel de quatre projets de refonte de SI et leurs projets connexes (aménagement de tout le système d'information décisionnel par exemple)
 - SI Restauration (production)
 - SI RH (passage à RenoiRH et à la paye à façon)
 - SI Logement (gestion locative)

- SI Aides
- Le maintien en condition opérationnelle des SI en place pendant le temps de la refonte
- Le renforcement de la sécurité des SI avec notamment le financement d'outils pour tout le réseau

Les évolutions du numérique s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, portant tant sur sa couverture fonctionnelle que sur l'ergonomie des applications. Avec ces évolutions, les possibilités et actions de rationalisation, d'harmonisation et de dématérialisation se renforcent, permettant ainsi de mettre le numérique du réseau des œuvres en adéquation avec ses objectifs stratégiques.

Les dépenses portées par le Cnous sont, pour la plus grande partie, opérées pour les Crous avec une logique de consolidation du SI du réseau au niveau national, consolidation qui se renforce d'année en année.

LE RENFORCEMENT DES SERVICES RENDUS A L'ETUDIANT (SI VIE ETUDIANTE)

- **Le SI Vie Etudiante (MSE, Bourses, aides, ...)**

Une refonte globale du SI Vie étudiante devrait être engagée sur 2024 en lien avec les autres travaux actuellement conduits par le ministère et relatifs à la réforme des bourses sur critères sociaux.

L'objectif sera de disposer du SI unique englobant et simplifiant le parcours étudiant dans le recours aux droits notamment en ce qui concerne la gestion de l'ensemble des aides directes en faveur des étudiants.

Ce nouveau SI s'appuiera sur la logique de compte unique étudiant développé du portail de la vie étudiante (Mes Services Etudiant -MSE).

- **Le SI CVEC**

Le SI CVEC continuera à évoluer pour poursuivre la mise en adéquation des processus. 2024 sera notamment marqué par :

- La consolidation et le renforcement du module « Rectorat » qui permet la gestion et sécurisation des listes d'établissement du supérieur, (bénéficiaire ou déposant) ;
- La prise en compte du nouveau guichet de paiement en espèces suite au renouvellement du marché support du service.

- **Le renforcement des plateformes interrégionale d'assistance à l'étudiant**

- La plateforme unique et omnicanal pour les centres de contact à l'étudiant et la solution nationale *chat bots* et *call bots*

Les cinq centres de contact (Ile-de-France, Grand Ouest, Grand Est, Centre et Grand Sud et Crous de Bordeaux) ont basculé sur la solution nationale omnicanal durant le premier semestre 2022 et le déploiement du Call bots et Chat bots s'est déroulé sur 2023.

Les cinq centres de contact disposent désormais d'un outillage à l'état de l'art (avec notamment l'intégration d'une dimension IA) qui a déjà permis une optimisation de la relation avec l'étudiant et contribué à l'atteinte de l'objectif d'un taux de décrochés de 85 %. Cette démarche d'optimisation et d'amélioration continue sera poursuivie sur 2024

En 2024, les chantiers principaux seront :

- Renforcement de l'imbrication entre la plateforme omnicanal et le call/chat bot ;
- Couplage avec le SI des Crous pour enrichir la réponse faite à l'étudiant ;
- Sécurisation de l'infrastructure technique.

LES EVOLUTIONS DES APPLICATIONS METIER DES CROUS

- **Le SI restauration** (fabrication et ventes)

Le choix du progiciel qui remplacera l'outil Garone (gestion de la production) en 2025 a été réalisé en 2023. L'outil Easilys (société MAPAL) a été retenu et les premiers travaux de refonte ont débuté dès fin 2023. L'abandon à moyen terme de l'outil Garone a été acté avec la décision prise d'un moratoire sur les évolutions dans le SI actuel (GARONE). Cette stratégie de refonte a été précédée d'une étude particulièrement poussée pour définir la cible du futur SI. Le gros des travaux de développement du nouveau SI sont réalisés en 2024, avec les premiers sites pilotes et la préparation de la bascule générale qui doit s'opérer durant le premier semestre 2025.

- **Le SI logement**

Le SI Logement est composé principalement de deux briques :

- Le volet affectation (Trouver un logement)
- Le volet Gestion locative

La brique « affectation » a fait l'objet d'importants travaux depuis 2018 avec, en 2023, la mise en œuvre d'une nouvelle ergonomie pour simplifier le parcours étudiant. Ces travaux ont d'ailleurs été accompagnés par la Dinum, car le site trouverunlogement.lescrous.fr est l'une des 250 démarches en ligne des Français considérée comme prioritaire et dont la qualité est donc suivie très directement par l'Etat.

En 2024, Le projet de refonte et réurbanisation du SI locatif (actuel H-3) sera lancé avec, notamment, la réécriture complète de la partie comptable ainsi qu'un couplage renforcé entre le SI logement et le SI financier et comptable.

Cette refonte permettra l'abandon de H-3, outil dépassé fonctionnellement, pour passer à un SI dans une architecture technique et fonctionnelle à l'état de l'art visant à un parcours amélioré et sécurisé (notamment au niveau comptable) permettant une amélioration de l'ensemble des processus de gestion locative.

2024 verra aussi l'extension fonctionnelle du module « Convention » pour permettre la généralisation de la dématérialisation du processus de gestion partagée de mise à disposition de logements à des établissements d'enseignement supérieur et dans le cadre de programme d'échanges.

L'ouverture du SI sera poursuivi avec des nouvelles API : étudiants logés, couplage avec DossierFacile, le SI de VISALE et celui des CAF, etc.

LES EVOLUTIONS DES SI SUPPORT

- **La refonte du SI RH**

Un des objectifs majeurs de l'année 2024 est de préparer la bascule sur le nouveau SI RH RenoirRH, système opéré au niveau interministériel par le CISIRH et déjà en usage au sein de nombreux acteurs publics nationaux, et le passage concomitant à la paye à façon (DGFIP) qui interviendra en janvier 2025. L'équipe projet associant des ressources de la SDRHF et de la SDN doit finaliser, en 2024, la phase essentielle de reprise de données et la mise en convergence des référentiels internes au réseau avec les référentiels de la fonction publique d'Etat. Un large plan de conduite du changement et d'accompagnement sera mise en œuvre associant l'ensemble des équipes des Crous.

La majeure partie des investissements (achat des licences RenoirRH) est opérée sur l'année 2024.

- **Les référentiels et le SI achat**

Le BNS (Base Nationale des Structures) s'adaptera aux besoins de l'activité logement en prévision de la refonte de SI de gestion locatif (actuel H-3) et s'enrichira du volet majeur sur le patrimoine, socle du futur SI Patrimoine et en lien avec les SI opérés par la DIE (RT-OAD).

La base nationale des articles (BNA) devra être profondément remanié pour s'adapter parfaitement au nouveau SI restauration. D'importants travaux de couplage avec les SI des établissements publics adhérents à la centrale d'achat des Crous dans le cadre du partenariat avec la Direction des Achats de L'Etat (DAE) visant à renforcer la mutualisation des achats interministériels dans l'alimentaire seront également conduits.

- **Le SI comptable et financier (Orion)**

L'actualité 2024 sera centrée sur le raccordement à Infinoé (l'infocentre de la DGFIP) dont la mise en œuvre a été repoussée, par la DGFIP, de 2023 à juin 2024, suite au constat par les acteurs concernés du retard pris dans les adaptations nécessaires.

Le chantier Interfaces (API) sera poursuivi afin de renforcer les possibilités de couplage entre les SI métier du réseau des Crous et SI financier et comptable.

Un chantier technique assez lourd dans la gestion des régies sera enfin mis en œuvre. L'hébergement du module dédié Atlas sera centralisé au niveau national, afin de dégager les Crous des charges d'exploitation à ce titre, et surtout un changement de version majeure de l'outil diffusé par l'éditeur sera déployé.

- **Le pilotage et la gestion des indications de suivi de gestion et de performance** (indicateurs et tableaux de bord partagés à tous les niveaux du réseau)

Le chantier de mise à niveau des outils de pilotage et décisionnel au regard des grands chantiers de refonte décrits ci-dessous constituera la charge la plus importants sur 2024. Un effort majeur sera également réalisé pour la prise en compte des évolutions demandés par les Crous

(contrôleurs de gestion notamment).

Des nouveaux infocentres seront mis à disposition des Crous et du Cnous. Il est à noter que le Cnous reprend la maîtrise d'œuvre de l'infocentre Bourses (AGLAE) qui était auparavant développé et exploité par la direction du numérique (DNE) du ministère.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DU RESEAU

- **Les Datacenters et les infrastructures techniques du Cnous et des Crous**

Le Cnous disposent des 2 groupes de datacenters redondés :

- les datacenters sur l'Île-de-France qui hébergent plus particulièrement les grands SI transversaux dédiés aux agents de Crous (SI RH, SI financier, ...) ;
- Le Cloud NUO (Dijon-Grenoble) dédié aux services à l'étudiant ;

Au regard de la montée en puissance continue du numérique et d'une exigence de disponibilité et sécurité toujours plus forte, le renforcement de l'efficacité de ces infrastructures sera poursuivi avec toujours la volonté d'être au plus près de l'état de l'art (nouvelle plateforme MSE, amélioration des dispositifs de sauvegarde et restauration, ...)

- **La sécurité des systèmes d'information**

Dans le cadre de l'exigence gouvernementale d'un niveau de la maîtrise des risques liées à la cyber sécurité et suite à la publication de la circulaire SSI engageant tous les Crous (et le Cnous) sur un plan d'action triennal, un effort important sera poursuivi en 2024 au Cnous et pour tous les Crous dans les domaines avec notamment les actions suivantes :

- Renforcement des outils de veille et surveillance dans un objectif de démarche proactive de maîtrise des risques ;
- Mise en œuvre d'une e-authentification forte pour sécuriser au meilleur niveau l'accès en mobilité (télétravail, ...) ;
- Conduite d'audit de sécurité et d'analyse de risques sur les principaux pans de nos SI.

3. La communication

- **La communication externe**

En 2024, le Cnous poursuivra ses efforts en matière d'information des étudiants, de promotion des services et des aides proposés par le réseau mais aussi de notoriété. Aussi, les campagnes de promotion des services, des produits ou des actions culturelles seront elles reconduites cette année (cours séjour, concours culturels, etc.).

La campagne de promotion du dossier social étudiant (DSE) conservera son identité visuelle et sa signature mais les efforts qui avaient été menés

cette année pour toucher la cible des parents et des lycéens seront intensifiés en diversifiant encore les canaux de diffusion de la campagne.

La campagne des élections étudiantes marquera la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 avec une communication principalement digitale sur les réseaux sociaux et sur Internet avec des achats d'espace interactifs et l'utilisation de formats audio et vidéos diffusés sur les plateformes utilisées par les étudiants. Des débats en région diffusés en direct seront également organisés en partenariat avec Radio Campus.

Le Cnous sera présent au salon Campus Cook organisé par le Crous de Montpellier. Cet événement nécessitera le renouvellement d'une partie des supports de communication institutionnelle et la création d'un stand dédié.

Le Cnous poursuivra cette année les actions visant à valoriser l'image institutionnelle du réseau des Crous sur les réseaux sociaux en produisant des contenus vidéos valorisant les réalisations du réseau tout au long de l'année et par une campagne de communication institutionnelle.

En 2024, deux évolutions permettront au Cnous de renforcer ses capacités de production et de diffusion de contenus, à savoir :

- En janvier 2024, le rattachement du Cnous au marché interministériel de conseil en communication et de création qui permettra de diversifier les types de supports de communication produits et de gagner en cohérence et en efficacité ;
- Le Cnous prévoit également de lancer un marché pour bénéficier de l'appui d'une agence conseil média et achat d'espace qui permettra d'élargir l'audience des campagnes de communication et d'améliorer leur impact par un meilleur ciblage tout en optimisant les budgets dédiés à l'achat d'espace.

- **Communication interne**

Les actions conduites au cours des années précédentes visant à renforcer la communication interne tant au sein du Cnous qu'à l'échelle du réseau seront poursuivies en 2024. Le Cnous se consacrera en particulier à assurer la promotion de la lutte contre les discriminations ou de la lutte contre les violences sexistes ou sexuelles.

Par ailleurs, le Cnous poursuivra les efforts entrepris cette année pour valoriser la marque employeur et accompagner les actions menées en matière d'attractivité des offres d'emploi.

- **Marketing**

Dans la logique d'une approche globale et intégrée, le budget communication intègre également l'ensemble des dépenses du Cnous dévolues au marketing.

Le Cnous poursuivra et renforcera ses actions ciblées pour valoriser la qualité des services et produits proposés aux étudiants et plus particulièrement en matière de restauration et d'hébergement. Ainsi la campagne des « éditions limitées » sera-t-elle renouvelée et mettra en avant de nouvelles recettes, et des animations sur les points de vente seront organisées.

Si l'année 2023 a été marquée par une campagne valorisant la qualité des produits utilisés en restauration auprès des étudiants, en 2024 une campagne « Ici on cuisine » mettra en lumière le savoir-faire des équipes de restauration et la qualité des repas servis dans les restaurants Crous.

Les équipes marketing accompagneront la mise en place de la stratégie nationale de transition écologique par une campagne de *nudge marketing* visant à faire évoluer les comportements des personnels des Crous mais aussi des étudiants.

Enfin, comme chaque année, seront lancées auprès des étudiants les deux enquêtes de satisfaction portant sur l'hébergement et la restauration.

4. L'observatoire national de la vie étudiante

L'année 2024 est marquée par l'exploitation de la 10^e édition de l'enquête triennale de l'OVE - l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants (CdV), ainsi que la réalisation, en collaboration avec la DGESIP, d'une enquête sur la santé des étudiants.

L'OVE prévoit de conduire les projets suivants en 2024 :

- **L'exploitation de l'enquête nationale par questionnaire en ligne *Conditions de vie des étudiants 2023*.**
 - Montage d'un groupe d'exploitation de l'enquête 2020 réunissant des chercheurs et l'équipe de l'OVE, avec pour objectif d'analyser les différents aspects des conditions de vie étudiante. Ce travail donnera lieu à un ouvrage collectif qui sera publié courant 2024.
 - Publication d'analyses thématiques de l'enquête CDV 2016 (OVE infos, Fascicule Repères, Fiches en lignes...)

- **La réalisation d'une enquête complémentaire sur la santé des étudiants ;**
 - Construction du questionnaire
 - Réalisation de l'application de questionnaire en ligne
 - Passation du questionnaire d'enquête
 - Nettoyage, traitement et analyse des résultats
 - Analyse et exploitation des données (publications, groupe d'exploitation)

- **La participation au programme Eurostudent VIII.** L'enquête Conditions de vie des étudiants fait partie intégrante, pour la France, du programme Eurostudent de comparaison européenne des données économiques et sociales des étudiants. L'OVE fait partie du comité de pilotage d'Eurostudent VIII et à ce titre, participe à l'organisation d'Eurostudent ;
- **Le concours de l'OVE**, qui permet de primer une sélection de mémoires et de thèses apportant des garanties de qualité scientifique, mais aussi des connaissances utiles à l'amélioration des actions menées dans le domaine de la vie étudiante.

Les autres activités conduites par l'OVE doivent également être signalées :

- Réponse à des demandes d'informations et de données, voire à des prestations ponctuelles d'analyse spécifique, émanant d'institutions

- publiques (MESR en particulier), des médias, d'établissements d'enseignement supérieur, etc. ;
- Participation à des groupes de travail, à des commissions ou des colloques relatifs aux conditions de vie des étudiants ;
 - Mise à disposition du public du centre de documentation papier de l'OVE ;
 - Participation à la publication du MESR - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France* – à travers la réalisation de fiches statistiques ;
 - Actions de communication de l'OVE : newsletter mensuelle, gestion et actualisation du site internet de l'OVE, *community management* sur les réseaux sociaux, etc...